

Montréal, le 3 septembre 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : EGQ - Demande d'approbation de caractéristiques contractuelles visant l'approvisionnement en gaz de source renouvelable

Dossier Régie de l'énergie : R-4355-2026

Chers confrères,

Nous accusons réception des documents suivants relatifs à la demande mentionnée en objet :

- C-FCEI-0004, C-RTIEÉ-0006, C-RTIEÉ-0007, C-RTIEÉ-0008

La Régie de l'énergie (la Régie) rappelle aux participants que la décision finale concernant les frais ayant été rendue, la Formation au dossier est *functus officio* depuis le 21 août 2026. En conséquence, le dossier est maintenant fermé.

La décision n'étant pas susceptible d'appel ou de reconsidération, il appartient au participant d'apprécier si l'une des conditions mentionnées à l'article 37 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi) est remplie et d'agir en conséquence.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/ss